

Avenant n°1 à la promesse de bail à ferme

ENTRE :

La ville de Lannemezan - Hôtel de ville - 65300 Lannemezan

Représentée par son maire, Bernard PLANO, spécialement habilité à l'effet des présentes suivant la délibération n°

Ci-après désignée

LE BAILLEUR, D'UNE PREMIERE PART

ET :

La SCIC TERRA ALTER NATIVE - chemin du haut d'Ambax 31510 VALCABRERE

Représentée par son président directeur général, Emilien BERGES

Ci-après désignée

LE PRENEUR, D'UNE SECONDE PART

EXPOSE PREALABLE

La Commune de Lannemezan et la SCIC TERRA ALTER NATIVE ont signé une promesse de bail à ferme le 2 août 2023 se terminant au 30 juin 2024.

Le projet de développement de serres photovoltaïques a connu différents obstacles ce qui a énormément retardé les délais et de fait la construction et l'exploitation du site.

Il convient donc de prolonger la durée de la promesse afin de correspondre au nouveau calendrier du projet.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 :

Modification de l'article 2 de la promesse de bail sur la durée.

Initialement prévue au 30 juin 2024, elle doit être décalée au 31 décembre 2026.

Tous les autres articles de la promesse de bail à ferme demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires.

A LANNEMEZAN,

Le

LE BAILLEUR

La Commune de Lannemezan

Bernard PLANO

LE PRENEUR

La SCIC TERRA ALTER NATIVE

Emilien BERGES